



Rennes, 23 mars 2023 - © Matthieu Mahéo

UN PACTE CONTRE LE MÉTIER

L'année scolaire qui s'achève a été celle d'une certaine forme de **retour à la normale** après deux ans de crise sanitaire et de cours masqués. Elle a aussi été marquée par un **retour des mobilisations** dans la lignée de celles de 2019 qui avaient contraint le président Macron à abandonner son projet de retraites à points.

Depuis janvier, le conflit sur les retraites s'est inscrit dans la durée. Le gouvernement a ainsi dû utiliser tous les outils législatifs à sa disposition pour faire adopter, contre l'avis très majoritaire de la population et contre le parlement lui-même, une réforme injuste et inutile. **Ce coup de force démocratique laissera des traces et ses répercussions politiques risquent d'être lourdes.**

Le président Macron cherche maintenant à tourner la page avec des annonces plus « positives », c'est ainsi qu'il met en scène la fable d'une revalorisation des enseignants qui serait « historique ». Le travail continu du SNES-FSU pour montrer le décalage salarial de nos professions ainsi que la crise de recrutement qui s'accroît toujours davantage d'une année à l'autre

avaient imposé la question des rémunérations dans la campagne présidentielle. Le candidat Macron s'était ainsi engagé à proposer une « *revalorisation inconditionnelle de 10 %* »... engagement qu'il n'a depuis cessé de détricoter pour aboutir aujourd'hui à une augmentation de 5,5 % en moyenne, inférieure à l'inflation (lire page 3).

Il compte en effet sur la dégradation du pouvoir d'achat pour faire adhérer volontairement les collègues au « travailler plus pour gagner plus » du pacte enseignant. Une manière très insidieuse d'attaquer les statuts en introduisant annualisation et logique individuelle de contrat passé avec le chef d'établissement.

Plus que jamais, alors que le gouvernement cherche à isoler et individualiser, l'action collective est indispensable pour faire face aux attaques contre l'école publique et nos métiers.

Bonne fin d'année scolaire et très bonnes vacances reposantes.



Matthieu MAHÉO

Cosecrétaire général du SNES-FSU Bretagne
Rennes, le 11/06/2023

Agir ensemble

Mixité scolaire • LA MESSE EST DITE !

Les annonces ministérielles sur la mixité sociale ont été célébrées par un enseignement catholique triomphant qui entend pouvoir continuer à percevoir des financements publics sans réelles contraintes.

Le SNES-FSU le dénonce depuis toujours : l'existence d'un réseau d'établissements privés catholiques est un facteur d'inégalités. Le ministre de l'Éducation Pap N'Diaye a conscience de ce phénomène puisqu'il a choisi de scolariser ses enfants dans la fameuse « école alsacienne » tout en faisant de la mixité sociale la priorité de son action. Depuis 1984, les responsables politiques ont renoncé à l'objectif d'unification du système éducatif. **Pourtant des solutions sont possibles pour améliorer la mixité sociale**, en particulier soumettre les financements du réseau catholique à des contreparties fixées par la puissance pu-

blique. La publication des IPS des établissements privés a en effet montré qu'ils concentraient bien plus qu'ils ne voulaient l'admettre des élèves issus de familles favorisées. Les prises de position se sont multipliées pour dénoncer l'organisation par l'État d'un système ségrégatif.

Mais sous la pression de la droite et de l'Élysée, sensibles aux menaces des autorités catholiques, Pap N'Diaye a dû peu à peu renoncer à tous ses objectifs. Le privé ne sera soumis à aucune contrainte et le résultat est même pire que la situation actuelle puisque le protocole signé le 17 mai promet de nouveaux financements !

Dans l'académie, le SNES-FSU Bretagne a interrogé le Rectorat lors du CSA du 25 mai. La réponse a été claire : ce n'est pas un sujet prioritaire...

Matthieu MAHÉO

Mutations intra 2023

L'HEURE DES RÉSULTATS

Le Rectorat publie sur i-prof le jeudi 15 juin dès 14h les résultats des mutations intra académiques.

Pensez à transmettre votre situation au SNES par téléphone au 02.99.84.37.00, par mail : s3ren@snes.edu ou directement dans votre espace adhérent : r.snes.edu/ResultatIntra
Si vous n'avez pas obtenu de mutation ou si vous êtes muté-e hors de vos vœux, vous pouvez déposer un recours sur la plateforme Colibris. Attention à bien mandater la FSU pour défendre votre cas. Tous les recours n'aboutissent pas mais chaque année, nombre de situations sont améliorées.

+ d'infos : r.snes.edu/IntraRennesRecours

Martin GEORGES-ST-MARC, Fabienne STÉPHAN

Frédérique Lalys, co-secrétaire académique du SNES-FSU Bretagne est actuellement en CLM. Elle a donc dû renoncer à militer activement au SNES-FSU. Nous lui souhaitons bon courage dans sa lutte contre la maladie en espérant la retrouver au plus vite à nos côtés.

TZR / non-titulaires PHASE D'AJUSTEMENT 2023

Amorcée à l'issue de l'intra, elle peut s'étaler sur tout l'été, avec une **première vague d'affectations diffusées du 7 au 10 juillet.** ■

Plus d'infos sur :

r.snes.edu/phaseajustement

Stage FSU Bretagne. octobre 2023

CONSTRUIRE LA PAIX, LUTTER SANS VIOLENCE : UNE IDÉE RÉVOLUTIONNAIRE !

La FSU Bretagne organise son prochain stage fédéral les mercredi 18 et jeudi 19 octobre 2023 à Saint-Malo (35).

Co-organisé avec le Mouvement de la Paix Bretagne, ce stage conviera de nom-

breuses et nombreux intervenant-es tels Bertrand Badie, Alain Bergerat, Jean-Pierre Dardaud, Jacques Fath, Amélie Hart, Venance Journé, Sebastian Roché...

Jean-Marc CLÉRY

Le programme et les modalités d'inscription sur le site FSU Bretagne : r.snes.edu/StageFSU

Vannes, le 16 février : mobilisation pour les retraités



Rennes, le 2 mars : stage « reprendre la main sur l'évaluation »



Saint-Brieuc, le 16 mars : mobilisation pour les retraités



Rennes, 18 mars : mobilisation devant le rectorat pour dénoncer la suppression de la technologie en Sixième



Brest, 18 mars : mobilisation pour les retraités



Lorient, 16 mars : mobilisation pour les retraités



Lannion, 23 mars : mobilisation pour les retraités



Promotions : c'est pour bientôt ?

Ce ministère apporte au moins une garantie depuis six ans : celle de ne jamais respecter son calendrier ! Cette année encore, aucun contingent de promotion n'a été transmis aux rectorats à l'heure du bouclage de cette publication. Sans contingent, pas de tableau de promotion, ni de publication des avis Recteurs. Hors classe ou classe exceptionnelle, rien ne devrait être publié avant la fin juin, voire juillet. ■ MGSM

Attention, il n'y a plus de campagne pour l'échelon spécial (voir page 3).

LE « PACTE » : FAUSSE REVALORISATION, RETOUR DU TRAVAILER PLUS... SOUS ASTREINTE

La dégradation des conditions de travail s'accompagne d'une dégradation importante de notre pouvoir d'achat, quel que soit l'échelon. Le « Pacte » n'y changera rien. L'urgence d'un rattrapage salarial s'impose pour restaurer l'attractivité des métiers de l'enseignement.

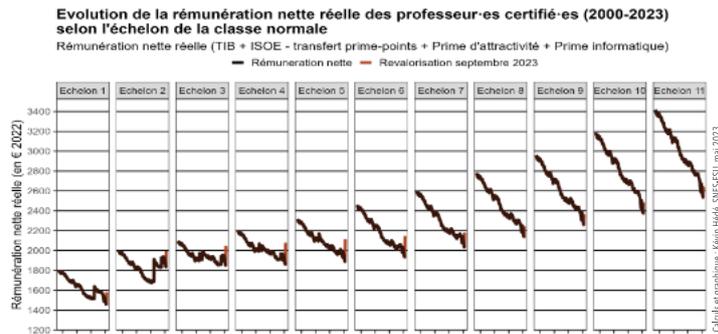
Plus personne n'ignore maintenant le déclasserement salarial que les enseignant-es ont subi depuis une trentaine d'années et les conséquences sur l'attractivité et la crise de recrutement que connaît notre profession. Les différentes mesures prises sous le quinquennat précédent n'ont pas été à la hauteur des enjeux et les dernières annonces de « revalorisation » sont, elles aussi, insuffisantes.

Une revalorisation inconditionnelle insuffisante

La revalorisation « socle » annoncée par le ministère repose sur trois mesures principales : le doublement de la part fixe de l'ISOE (qui passera de 1 256 € à 2 550 €) et des indemnités des professeurs documentalistes, des Psy-EN et des CPE, l'augmentation de la prime d'attractivité pour les échelons 1 à 7, et l'augmentation du nombre de promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle. **Si ces mesures permettront des gains de salaires de 95 € à 222 € net par mois selon l'échelon, elles seront pour plus de 80 % des collègues inférieures à l'inflation prévue en 2023.** Loin de « revaloriser » nos professions, les mesures prises ne permettront donc que d'atténuer la perte de pouvoir d'achat causée par l'inflation et la politique dogmatique de gel du point d'indice poursuivie par les différents gouvernements depuis maintenant quinze ans.

Se former pendant les vacances ?

Le Rectorat va proposer des formations du PAF pendant les vacances scolaires l'an prochain, indemnisées **20 € brut de l'heure**. Ce qui est possible depuis 2019 n'avait encore jamais été fait dans l'académie. **Avec la mise en œuvre du pacte, il s'agit d'une autre facette du travailler plus pour gagner plus.**



Un « pacte » inacceptable

Ces mesures de revalorisation sont accompagnées d'un volet conditionnel, le « pacte », qui prévoit de créer des parts fonctionnelles de l'ISOE (d'un montant de 1 250€ par part) que les collègues pourraient toucher en échange de l'engagement dans des missions complémentaires, avec prioritairement la réalisation de 18 h de remplacement de courte durée (RCD) dans l'année. **Le « pacte » apparaît comme un outil pernicieux pour remettre en cause notre statut et aggraver encore davantage nos conditions et notre charge de travail.** Cette rémunération supplémentaire, à négocier chaque année, placera les enseignant-es dans une relation contractuelle avec leur cheffe d'établissement et aura des conséquences néfastes sur les emplois du temps et les inégalités de rémunération.

Le SNES-FSU appelle les collègues à refuser de s'engager dans le pacte et demande que le budget qui lui est consacré soit réaffecté à une revalorisation sans contrepartie.

Kevin HÉDÉ

Carrière

HORS CLASSE, CLASSE EXCEPTIONNELLE : DES ÉVOLUTIONS POSITIVES

Si les mesures inconditionnelles sont insuffisantes au regard du déclasserement salarial, l'action du SNES-FSU, lors des discussions avec le ministère, a permis d'obtenir des avancées intéressantes.

Hors classe. La proportion de promotion à la hors classe parmi les promovables va passer de 18 % en 2022 à 21 % en 2023, 22 % en 2024 et 23 % en 2025, cela devrait permettre un passage à la hors classe 1 an, voire 1 an ½, plus tôt pour les collègues en milieu de carrière.

Pour la classe exceptionnelle. L'échelon 5 des certifiés, échelon spécial auparavant limité à 10% des effectifs de la classe exceptionnelle, va être linéarisé à la rentrée 2023.

Dès septembre 2023, tout collègue certifié-e à l'échelon 4 de la classe exceptionnelle sera automatiquement promu à l'échelon 5 au bout de 3 ans, ce qui lui permettra de parvenir en trois ans à la hors échelle A3 (indice 972).

D'autre part, à la rentrée 2024, les viviers de promotion (viviers 1 et 2) seront supprimés : **l'accès se fera par l'application d'un ratio promus/promouvables** pour les collègues ayant atteint le 5^e échelon de la hors classe (4^e échelon pour les agrégé-es).

Le SNES-FSU continue de se battre pour assurer un ratio qui permette à toutes et tous les collègues de terminer leur carrière au grade de classe exceptionnelle.

Kevin HÉDÉ

Rennes, 16 avril : manifestation après la décision du Conseil constitutionnel de valider l'essentiel du projet de loi dont le départ à 64 ans.



Saint-Brieuc, 25 mai : la FSU aux côtés des collègues du lycée Jean Moulin contre l'épouvantable réforme de la voie professionnelle



Rennes, 6 juin : plus de 10 000 personnes dans la rue : la réforme des retraites ne passe toujours pas !



Rémunérations, Pacte : attention tromperie !

Face au déclasserement salarial de nos professions, le ministère a dévoilé des mesures, prétendument « historiques », déclinées en deux volets : les mesures « socle », inconditionnelles pour tous et les mesures « pacte » contre l'acceptation de missions nouvelles. Mais attention aux pièges !



Les mesures « Socle » : loin du compte !

- Prime d'attractivité revalorisée pour les échelons 2 à 7 : de 1521 € à 513 € nets annuels en plus selon l'échelon.
- Doublement de l'ISOE part fixe pour tout le monde.
- Alignement de la part modulable pour les professeurs principaux de 1^{ère} et de Terminale sur celle des autres niveaux.
- Les indemnités des PSY-EN et CPE progressent comme l'ISOE de 1294 € bruts annuels.
- Alignement de l'indemnité des professeurs documentalistes sur l'ISOE à 2550 €.
- L'augmentation du nombre de promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle et suppression du verrou de l'échelon spécial : des mesures de carrière bienvenues, à mettre à l'actif du SNES-FSU, qui ouvrent de nouveaux débouchés de carrière pour toutes et tous.



Des mesures volontairement insuffisantes...

- 1 Ce n'est pas de l'indiciaire. Et ça ne compte pas pour la retraite !
- 2 C'est à peine + 5,5 % en moyenne : bien moins que les + 10 % annoncés !
- 3 Ça ne couvre même pas l'inflation !
- 4 La prime d'attractivité ne concerne que 14,5 % des collègues !
- 5 Pour les collègues de plus de 15 ans d'ancienneté (≈ 70 %) l'augmentation ne sera que de 95 euros nets par mois : entre + 2,7 % et 4,2 % d'augmentation !



Le SNES-FSU exige un véritable plan de rattrapage général des salaires avec indexation du point d'indice sur les prix.

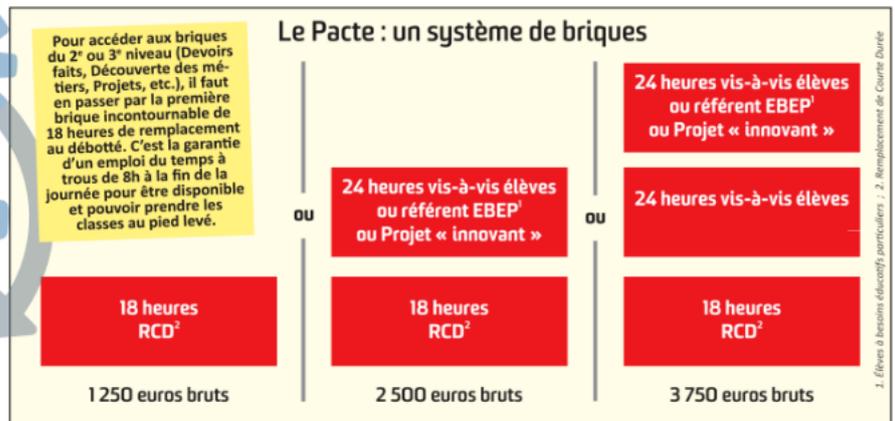
Le Pacte : un dispositif dangereux qui ne constitue pas une revalorisation !

Le retour du travailler plus pour s'épuiser plus... sous un contrôle renforcé !

Loin de constituer une revalorisation, le Pacte est un système pernicieux pour faire évoluer nos métiers et attaquer notre statut.

Le Pacte conditionne une indemnité à des briques de missions supplémentaires, dont le remplacement de courte durée incontournable.

Un pacte signé alourdira la charge de travail, accroîtra l'emprise du chef d'établissement, fragmentera nos métiers et creusera un peu plus les inégalités...



1 Le Pacte n'est pas une revalorisation et alourdit la charge de travail

- C'est d'abord du travail en plus, possiblement au débotté.
- C'est une rémunération non pérenne : les pactes pourront être redistribués chaque année en fonction de l'enveloppe et des choix du chef d'établissement.

2 Signer le Pacte, c'est renoncer à une part de sa liberté professionnelle

- Comme fonctionnaires de catégorie A, nous sommes des concepteurs de notre activité. Le Pacte change la donne : en plaçant une partie de l'activité des volontaires sous la férule de la hiérarchie locale, il fait des volontaires des exécutants.
- *Que devient la liberté pédagogique lorsqu'on accepte de remplacer n'importe quel collègue dans n'importe quelle classe à n'importe quel moment ?*
- Le Pacte renforce le contrôle du chef d'établissement qui choisit les missions et à qui il les confie : le service attribué suit une lettre de mission fixée par le chef d'établissement dont il évalue la réalisation.
- Le Pacte accroît la concurrence entre collègues et rend plus difficile la défense collective de nos droits.

3 Le Pacte aggravera les inégalités entre les femmes et les hommes

Primes et missions supplémentaires sont les principales causes d'inégalités salariales de genre. Le Pacte n'est pas de nature à lutter contre ces inégalités.

4 Signer pour être d'astreinte ?

Loin des propos rassurant des chefs d'établissements, signer le Pacte c'est s'engager à assurer des remplacements au pied levé, particulièrement en cas de pression des familles et/ou du rectorat en cas d'absences de collègues.

Les missions sans indication horaire comportent un risque important d'épuisement : comment mesurer objectivement qu'elles ont été « correctement réalisées » ?

5 Le Pacte porte atteinte au Service public d'Éducation

- Le Pacte ferait basculer notre Fonction publique de carrière en une Fonction publique d'emploi dans laquelle la rémunération évolue en fonction du poste occupé et des missions acceptées.
- Le Pacte incitera des chefs d'établissement à promouvoir l'annualisation des services.
- Le Pacte fragmentera nos métiers et organisera à terme la baisse des moyens DGH par le financement de certaines missions exclusivement en briques de pacte.

Le Pacte

C'est NON !

Refusons collectivement de le signer : sans volontaire le Pacte s'écroule !